

Envoyé en préfecture le 25/07/2014

Reçu en préfecture le 25/07/2014

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
Quai Laboupillère
32100 CONDOM
Tél : 05 62 28 73 53
Télécopie : 05 62 68 27 41



Convention et Charte pour l'usage d'interfaces numériques dans le cadre de la dématérialisation

Préambule :

La Communauté de Communes de la Ténarèze met en place une solution pour l'envoi dématérialisé aux conseillers communautaires des invitations, convocations, exposés, rapports et tous autres documents relatifs aux conseils communautaires, commissions et autres instances pour les conseillers communautaires et plus généralement afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

Vu la délibération en date du 6 mai 2014 portant « dématérialisation des communications avec les élus », les conseillers communautaires ont décidé de s'engager dans cette démarche innovante.

La présente convention et charte a pour objet de définir les engagements réciproques entre la Communauté de Communes et les utilisateurs des tablettes numériques : les élus ou le personnel administratif. Les conditions de cette dotation sont définies par le présent document, intitulé « Convention et charte pour l'usage d'interfaces dans le cadre de la dématérialisation ».

Article 1 : Désignation du matériel mis à disposition

Le service proposé dans le cadre de cette opération de dématérialisation comprend :

- ✓ Une tablette numérique connectée en WiFi avec son chargeur et sa housse de protection,
- ✓ Un clavier Azerty,
- ✓ Un accès à la plateforme de dématérialisation,
- ✓ Un compte de messagerie avec une adresse @cc-tenareze.fr,
- ✓ Un outil de navigation internet,
- ✓ Le pack microsoft office Famille et Etudiant 2013.

Article 2 : Procédure de déploiement

Après signature de la convention et charte, la mise à disposition du matériel ainsi que la procédure de déploiement seront formalisées de la façon suivante :

- ✓ Signature d'une attestation de remise du matériel,
- ✓ Organisation d'une session de formation à l'utilisation de la tablette,
- ✓ Mise en place d'une assistance.

Article 4 : Propriété et utilisation

Le matériel mis à disposition reste la propriété de la Communauté de Communes de la Ténarèze pendant la durée du mandat. A la fin du mandat, l'élu deviendra propriétaire du matériel.

L'élu veille à se munir de cet outil pour toute réunion du conseil communautaire. L'usage du matériel est réservé uniquement à l'utilisateur dont l'identité figure sur la présente convention.

L'utilisation à titre privatif par l'élu lui-même en complément de l'utilisation liée au mandat ou par le personnel administratif en complément de l'utilisation liée à sa fonction au sein de la Communauté de Communes est autorisée sous réserve que cette utilisation privative (en termes de stockage, de débit, de capacité de téléchargement,...) ne vienne pas perturber l'utilisation liée au mandat ou à la fonction administrative qui est prioritaire, et étant précisé d'une part que la sauvegarde des données personnelles est à la charge de l'utilisateur et d'autre part que les données personnelles conservées dans la tablette sont susceptibles d'être écrasées en cas de besoin (remise à zéro de la tablette pour des raisons de

service, chargement de nouvelles versions d'applications, etc...), la responsabilité de la Communauté de Communes ne pouvant être recherchée pour la perte de ces données.

Pendant la durée du mandat, l'utilisateur veille à ne pas utiliser cet équipement informatique pour accéder à des contenus répréhensibles, que ce soit simplement pour les consulter ou pour les charger, les stocker ou les diffuser. En cas d'utilisation non conforme et répétée de l'équipement informatique par l'élu ou le personnel administratif, il pourra être mis fin à l'accès réseau et la restitution de la tablette pourra lui être demandée.

La Communauté de Communes met à disposition des élus une adresse mail (prenom.nom@cc-tenareze.fr). Cette adresse est utilisée exclusivement pour les correspondances avec la Communauté de Communes. La responsabilité de la Communauté de Communes ne saurait être engagée pour toute autre utilisation privée (envoi de mail, blog, réseaux sociaux, achat sur internet, etc...).

L'utilisateur doit veiller personnellement à la bonne conservation de l'équipement. A ce titre, la tablette ne doit pas être utilisée sans l'étui de protection avec lequel elle est mise à disposition. L'utilisateur veille à la confidentialité du mot de passe qui lui est strictement personnel.

Article 5 : Maintenance

Pendant la durée du mandat, la maintenance et la configuration des matériels sont de la compétence exclusive des services de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Aucune intervention externe n'est autorisée sur le matériel.

Sur demande des services de la Communauté de Communes de la Ténarèze, pour les tâches de maintenance ne pouvant être effectuées à distance, l'utilisateur rapporte dans les meilleurs délais l'équipement au service informatique.

Article 6 : Assurance et garantie

Pendant la durée du mandat, le matériel mis à disposition sera assuré par la Communauté de Communes de la Ténarèze.

En cas de casse, de perte ou de vol (non couvert par la garantie constructeur), la Communauté de Communes de la Ténarèze fera le nécessaire pour qu'un matériel de remplacement soit attribué.

En cas de perte ou de vol, quelques qu'en soient les circonstances, l'utilisateur devra fournir à la Communauté de Communes de la Ténarèze une copie du récépissé de la déclaration faite au commissariat de police ou à la gendarmerie.

L'utilisateur doit veiller à une utilisation du matériel en bon père de famille. La Communauté de Communes de la Ténarèze décline toute responsabilité en cas d'accident quant à une mauvaise utilisation du matériel.

Je soussigné (e) :.....

(Commune de / ou Communauté de Communes) :

déclare accepter l'envoi dématérialisé et :

- ✓ Renoncer à la version papier des invitations, convocations, exposés, rapports et tous autres documents relatifs aux conseils communautaires, commissions et autres instances et reconnaître la valeur juridique du support dématérialisé,
- ✓ Disposer à son domicile et/ou en mairie d'un accès WiFi,
- ✓ S'engager à emmener en séance sa tablette numérique batterie chargée,
- ✓ Avoir pris connaissance de l'organisation d'une session de formation à l'utilisation de la tablette,
- ✓ Compléter et signer l'attestation de remise de matériel ci-annexée.

Fait en deux exemplaires originaux

A Condom, le.....

Signature de l' élu ou
du personnel administratif

Signature de Monsieur le Président de la
Communauté de Communes de la Ténarèze

ANNEXE 1

ATTESTATION DE REMISE DE MATERIEL

A CONSERVER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Madame, Monsieur :

Domicilié(e) :

DESIGNATION	MARQUE	MODELE	NUMERO DE SERIE

DATE DE REMISE :

ADRESSE E-MAIL Communauté de Communes :

@cc-tenareze.fr

Fait à.....le,.....

L'Elu / Le personnel administratif

Le Président de la Communauté de la
Communes de la Ténarèze

Madame, Monsieur

(nom et signature)



ATTESTATION DE REMISE DE MATERIEL
A CONSERVER PAR LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur :

Domicilié(e) :

DESIGNATION	MARQUE	MODELE	NUMERO DE SERIE

DATE DE REMISE :

ADRESSE E-MAIL Communauté de Communes :

@cc-tenareze.fr

Fait à.....le,.....

L'Elu / Le personnel administratif

Le Président de la Communauté de la
Communes de la Ténarèze

Madame, Monsieur

(nom et signature)